

FORMATION DES GROUPES D'ÉLÈVES

ÉCOLES PRIMAIRES

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	MAXIMUM
Précolaire (maternelle 4 ans)	17
Précolaire	19
1 ^{re}	22
2 ^e	24
3 ^e	26
4 ^e	26
5 ^e	26
6 ^e	26

GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	MAXIMUM
1 ^{re} / 2 ^e	20
2 ^e / 3 ^e	22
3 ^e / 4 ^e	24
4 ^e / 5 ^e	24
5 ^e / 6 ^e	24

ÉCOLES SECONDAIRES

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	MAXIMUM
1 ^{re} secondaire	28
2 ^e secondaire	29
3 ^e secondaire	32
4 ^e secondaire	32
5 ^e secondaire	32
Exploration technique ou professionnelle	23

ÉCOLES VISÉES PAR L'ANNEXE XXIII

PRIMAIRE

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	MAXIMUM
Précolaire (maternelle 4 ans)	16
Précolaire	18
1 ^{re}	20
2 ^e	20
3 ^e	20
4 ^e	20
5 ^e	20
6 ^e	20

GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	MAXIMUM
1 ^{re} / 2 ^e	18
2 ^e / 3 ^e	18
3 ^e / 4 ^e	18
4 ^e / 5 ^e	18
5 ^e / 6 ^e	18